



le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n°209
octobre 2019

page 2

vos délégué·es rendent compte

- CT du 7 octobre
- CHSCT du 18 octobre

page 3

elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

- mon CDAS va craquer !
- charte de lutte contre les violences sexuelles et sexistes
- bourse à la mobilité en collèges

page 4

ici et ailleurs

- 5 décembre : pour les retraites !
- droit de retrait des travailleurs sociaux en Haute-Garonne !
- 23 novembre : marche contre les violences faites aux femmes



section SUD Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr
permanence : Rennes-Beauregard
bâtiments modulaires - Cucillé 2

document réalisé et imprimé par nos soins

Pour ou... pour, il faut choisir !

La déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, qui a inspiré la constitution de la 5ème République, rappelle que la liberté d'opinion est l'un des droits fondamentaux pour lutter contre la corruption des gouvernants et contre le malheur des humains. La recherche constante d'un consensus virant à l'uniformité et à la conformité n'est-elle pas plus dangereuse que l'expression des différences et la présence de contre-pouvoirs ?

Ces questions traversent l'action syndicale, que l'on cantonne trop souvent à une opposition systématique. Elles devraient aussi concerner les représentant.es de notre administration et les élu.es lors de votes favorables et unanimes dans les instances paritaires, quel que soit le sujet.



Lors du comité technique du 14 octobre, l'administration a reproché à l'ensemble des organisations syndicales leur vote contre le projet d'accueil du public en CDAS et la réorganisation de la médiathèque départementale et de ses antennes. Le signe adressé au personnel serait négatif.

Les élu.es de SUD, dûment mandaté.e.s par les agent.es, partagent la volonté d'amélioration de cet accueil du public et de clarification des rôles des professionnel.les. Nous aurions pu voter pour ces projets si les conditions de leur mise en œuvre étaient satisfaisantes.

D'ailleurs, nul n'est besoin de l'action syndicale pour que le signe soit vécu négativement. Outre les imprécisions sur les moyens humains nécessaires et sur les fiches de poste, dans une organisation très verticale choisie par nos dirigeant.es, le message est adressé comme une injonction, sans apparente marge de manœuvre selon des réalités territoriales pourtant différentes. Nous sommes bien éloigné.es de la recherche de l'équilibre territorial, un des piliers du projet de mandature. Comme souvent, la présentation du projet n'intègre pas de bilan. Le présumé est que cela va marcher, même à marche forcée !

La question n'est pas : "pourquoi avons-nous voté contre" mais plutôt "pourquoi n'avons-nous pas pu voter pour" ?

Pouvoir exprimer une position, qu'elle soit différente ou concordante, est un droit pour tout.e salarié.e et un devoir pour un syndicat. C'est aussi une richesse pour nos institutions et pour la société dans laquelle nous vivons. ■





vos délégués rendent compte

de leurs mandats dans les instances

CT du 7 octobre

● **Equipes dédiées à l'accueil en CDAS** : un projet qui aurait pu être intéressant si l'administration avait accepté de penser l'accueil de manière globale, en fonction de la réalité des territoires et sans chercher à imposer un modèle unique. Même avec 4 niveaux de déclinaisons, certaines équipes ne s'y retrouvent pas et y voient au contraire un risque de dégradation. De plus, le refus de travailler parallèlement sur les fiches de poste aggrave les incertitudes et les inquiétudes pour des collègues qui se voient imposer la fonction. La question des moyens et du statut (métiers-passerelles et non plus une reconnaissance de ces métiers en B) est inacceptable. Mais il n'a pas été possible de faire évoluer le projet ! **Vote des OS : Contre à l'unanimité.**

● **Volet organisationnel du schéma départemental de la lecture publique** : Voilà un dossier qui dure depuis 5 ans avec des hauts, des bas, des périodes d'attentes pour les agent-es suivies d'accéléérations brutales du calendrier. Autant dire que les agent-es ont été bien malmenés pendant toute cette période, peu propice à une réflexion sereine des équipes qui aujourd'hui sont épuisées. SUD conteste le manque de moyens humains pour accompagner cette réorganisation, la sous-évaluation de la charge de travail, l'incohérence de certains choix ainsi que le cloisonnement des missions qui entraîne une perte de sens du travail. **Vote des OS : Contre à l'unanimité.**

● **Rattachement de l'accueil familial au service offre accompagnement et ressources des établissements et services (OARES)** : SUD a souligné une réorganisation travaillée dans la transparence avec la participation des équipes concernées. De plus, la réunion partenariale du 2 juillet a éclairci les questions qui restaient en suspens.

Enfin, comme précisé lors de la réunion, le renfort actuel du secrétariat OARES est maintenu dans l'attente de la réflexion générale sur les assistant-es dans le cadre de Capacité d'action 2021. Nous serons donc particulièrement vigilant-es sur ce point lors des prochaines réunions sur le sujet. **Vote : 12 Pour (SUD, CFDT, FO) et 3 Abstention (CGT).**

● **Protocole d'accord sur l'application du droit syndical** : Même si ce protocole ne remet pas en cause les droits syndicaux acquis dans cette collectivité, voire en ajoute (envoi de mails à tous les agent-es; formation syndicale), SUD a rappelé qu'il s'est discuté dans un climat social tendu, avec de nouveaux-elles interlocuteurs-trices nous montrant leur vision négative du syndicalisme. Un rappel aussi sur la manière dont peuvent être (encore) traités nos délégués et les difficultés dans certains services pour faire appliquer le droit syndical. **Vote des OS : Pour à l'unanimité.**

● **Calendrier des fêtes légales et ponts 2020** : Ponts les vendredi 22 mai et lundi 13 juillet. **Vote : Abstention (SUD, CFDT) et Pour (CGT, FO).** ■

CHSCT du 18 octobre

● Visites de sites :

- CDAS du Semnon : les OS n'ont pas été associées avant le lancement du projet mais l'expérience de Vitré a été prise en compte, de même que les avis des agent-es. Ce qui permet d'avoir un bâtiment bien conçu et adapté.

- Etat des lieux des locaux des ENS sur la question des armoires chauffantes. SUD sera vigilant pour que chaque site en soit doté pour assurer un séchage rapide des EPI, ou qu'à défaut, la dotation en EPI soit augmentée pour chaque agent.

● Commission Registres et Visites du 12 septembre :

- CDAS CRE de Thorigné : après échanges avec les agent-es, il apparaît que les dernières interventions sont bénéfiques pour les agent-es qui souffrent moins de maux de tête et d'irritation. Il a d'ailleurs été constaté que des gaines n'étaient pas reliées au dispositif d'aération... Il aura fallu 10 ans d'interpellations pour que l'on s'en aperçoive !

- Sites ENS : le travail de déploiement des fiches-réflexe sur les sites en zone blanche est en cours, en lien avec le SDIS.

● Relevé des registres Santé et Sécurité au Travail (SST) :

ENS de Redon : une pompe de levage hors d'usage depuis 2 ans a occasionné un accident. Le registre SST est aussi là pour consigner un dysfonctionnement sans attendre un accident.

● Questions diverses à la demande de SUD :

- Amiante : SUD a rencontré les agents EMAT de Rennes qui seront amenés à intervenir sur des sites contenant de l'amiante. SUD regrette que ce dossier ne soit pas passé en CHSCT avant le déploiement de l'expérimentation contrairement à la réglementation sur les travaux dangereux.

- Sites Seveso : 2 sites Seveso majeurs à Saint-Jacques et Crevin sont à proximité de collèges. Dès 2016, SUD avait demandé des éléments sur l'activité de ces sites. Sans réponse, nous demandons que la Préfecture soit relancée sur ce sujet.

- Document Unique (DU) des CDAS : il nous est précisé qu'une évaluation-type existe avec des déclinaisons par CDAS si besoin. Pour SUD, il est nécessaire que chaque site possède son propre DU.

- Service Formation : SUD a demandé quelles suites étaient données à l'alerte effectuée fin août sur les difficultés rencontrées par les agent-es du service (charge de travail, management...). Pas de réponse en séance mais nous avons appris depuis que la cheffe de service sera affectée sur de nouvelles fonctions et que le DRH adjoint assure l'interim. Une étude organisation du service avec le déploiement d'un nouveau logiciel débutera début décembre. SUD reste très vigilant sur la résolution de cette situation. ■



elles et ils se mobilisent

dans les services départementaux

mon CDAS va craquer !

Suite aux mardis de la colère, l'intersyndicale SUD, CFDT, CGT et FO a été reçue à sa demande par Mmes Hakni-Robin, Courteille et Debroise, élues respectivement en charge du personnel, des solidarités et de l'insertion. Nous leur avons préalablement transmis un état des lieux fait avec les équipes en juin sur les conséquences pour le service public, pour les personnels et nos revendications. Pas de nouvelles annonces, si ce n'est une rallonge à venir pour les mesures d'aide éducative à domicile et le renvoi aux réponses organisationnelles en cours (dont l'accueil dédié). Les élues ont réaffirmé qu'elles mesuraient bien le vécu difficile des agent-es de CDAS même si elles n'avaient pas les moyens d'y répondre par des créations de postes. Cela reste compliqué de se faire entendre, face à une administration (représentée par la DRH et la Directrice du pôle territoires) qui ne font visiblement pas remonter les problèmes !

Même si nous condamnons sans ambiguïté la politique gouvernementale visant à étrangler financièrement les collectivités territoriales, et plus globalement les services publics, nous avons rappelé qu'au-delà des créations de postes, nous demandions aussi l'arrêt des réorganisations imposées par le siège. Il n'est par exemple, pas acceptable qu'un vote unanimement contre la mise en place de l'accueil dédié laisse l'administration de marbre. A notre interrogation sur l'absence au dossier de CT des fiches de postes impactées par la réorganisation, la réponse de la directrice du pôle territoires est édifiante : "ce n'est pas obligatoire". Le dialogue social n'est donc bien qu'une case à cocher, en aucun cas un espace de co-construction tel que l'administration le présente aux élues !

En l'absence de réponses à la hauteur des enjeux, nous poursuivrons la mobilisation et le soutien aux équipes qui sont épuisées.

charte de lutte contre les violences sexuelles et sexistes

Les violences à l'encontre des femmes ne se bornent pas à la sphère privée. Insultes, discriminations, harcèlement, chantage, mais aussi agressions physiques et sexuelles, sont des violences qui existent au travail et doivent cesser. Cette charte vient formaliser l'engagement (et les obligations) de nos employeurs pour y parvenir :

- Par une prévention active (formation, affiches...) dénonçant sur le lieu de travail tout agissement sexiste.
- Par des actions concrètes, parfois dans l'urgence, pour protéger la salariée : intervenir pour que cessent les violences, pour protéger la victime, y compris de violences conjugales.
- Par la mise en place d'une cellule d'écoute et d'accompagnement vers des dispositifs qui pourront prendre le relais dans toutes les démarches (judiciaires ou autres) à entamer...

SUD souscrit à cette charte et entend la faire vivre en continuant son action syndicale notamment en protection et accompagnement des victimes :

Sensibiliser, prévenir et réagir !

bourse à la mobilité en collèges

L'ouverture de 3 nouveaux collèges à la rentrée prochaine est l'occasion d'une grande bourse à la mobilité pour les agent-es - des collèges mais aussi des autres services départementaux. Il s'agit de gérer l'installation de 28 agent-es sans désorganiser les équipes existantes. Le projet nous a été présenté en réunion partenariale le 29 septembre dernier. Chaque agent-e souhaitant bouger devra émettre des vœux. A la demande de SUD, il nous a été confirmé que les agent-es ne recherchant pas de mobilité conserveront automatiquement leur poste. L'opération commencera en décembre 2019 pour des recrutements en juin 2020.

Cette bourse à la mobilité va rebattre les cartes des effectifs notamment pour les collèges qui perdront des élèves au profits des nouveaux établissements. SUD restera donc particulièrement vigilant sur le prochain tableau de répartition des effectifs. Il ne faudrait pas qu'à la faveur de ce grand mouvement, les équipes en places soient affaiblies sous prétexte d'une diminution du nombre d'élèves.



ici et ailleurs

5 décembre : en grève pour nos retraites !



Sous un faux prétexte de simplifications, ce gouvernement tente de mettre en place la réforme des retraites avec un système à points. Il a pour objectif de nous faire travailler plus longtemps et de diminuer le montant des pensions. Oui, les régimes actuels doivent être améliorés, et c'est possible, mais ceci doit se faire sans aucun recul de nos droits. C'est la question de la répartition des richesses qui est centrale. Nous ne voulons pas perdre notre vie à la gagner. Nous ne voulons pas d'une croissance économique qui profite aux grandes entreprises

et aux riches tout en détruisant les conditions de travail et de vie des populations, les ressources, la biodiversité et le climat. Nous savons que nous pouvons faire céder ce gouvernement si nous nous mobilisons massivement et avec détermination. Nous pensons que c'est l'unité et la convergence sur des bases collectives qui nous permettront de gagner.

Toutes et tous en grève le 5 décembre et les jours qui suivront !

Préparons-nous à rassembler nos colères !

les services sociaux en droit de retrait !

Dégradation des conditions de travail, mesures de protection de l'enfance non exercées, souffrance au travail qui se traduit par des insomnies, angoisses,... sans parler de réorganisation prétendument "coconstruite"... En Haute-Garonne, les personnels de 21 des 23 Maisons de Solidarité et les agent-es travaillant dans les services centraux de l'action sociale ont fait valoir leur droit de retrait à compter du 11 octobre. La forte mobilisation (entre 500 et 600 agent-es présent-es aux AG tous les jours) a permis d'obtenir la mise en place d'un plan d'actions portant sur des créations de postes et des mesures structurelles.

Un premier pas mais le compte n'y est pas, le plan laissant sur la touche de nombreuses missions. Et la mobilisation pour imposer des négociations sur les moyens humains se poursuivent.

Mêmes causes, mêmes effets dans beaucoup d'autres Départements. La Fédération SUD CT réfléchit à une riposte nationale pour coordonner les mobilisations.



Journée contre les violences faites aux femmes



Pourquoi marcher le 23 novembre ?

- parce qu'à la mi-octobre, avec déjà 121 féminicides, 2019 sera pire que 2018
- parce qu'en France, tous les 3 jours, une femme est tuée par son conjoint ou son ex
- parce que dans un tiers des cas, les femmes avaient alerté la police et sont encore trop souvent découragées par les fonctionnaires de police de porter plainte

- parce que nous sommes des milliers au quotidien à vivre le harcèlement, les remarques sexistes et les discriminations

- parce que les mesures prises par le gouvernement ne sont pas à la hauteur

Parce que nous voulons que ça s'arrête, le 23 novembre, sortons dans la rue à Rennes, à Paris et partout en France pour dire STOP !



information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud ☐ adhérer à Sud ☐

nom :

prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date :

signature :